

➤ **CONCURRENTS**

Les pêcheurs, sur présentation de leur carte de pêche de l'année en cours, peuvent participer gratuitement au concours de pêche. Seuls les membres de l'AAPPMA « la Gaule Dombasloise » (y. c carte découverte moins de 12 ans), recevront une collation à l'inscription et un lot à l'issue du concours. La carte journée ou la carte hebdomadaire n'octroie pas la qualité de membre.

➤ **MATERIEL**

Une seule canne, munie d'une ligne à 1 seul hameçon est autorisée par pêcheur.

La longueur des cannes est libre.

Le moulinet est autorisé.

L'utilisation de l'épuisette est autorisée pour ramener une prise mais le concurrent ne pourra pas se faire aider, sauf handicap.

Avant le début du concours, les bourriches, viviers et autres seaux devront être vides de tout poisson.

➤ **ESCHES et AMORCES**

La pêche au vif, la pêche au leurre sont interdites.

L'introduction de vers de vase ou fouillis de vers de vase dans l'amorce est interdite.

➤ **EMPLACEMENTS**

Ils sont attribués par tirage au sort.

Il est interdit de monter sur un bateau, sur un ouvrage ou de s'avancer dans l'eau. Il est également interdit de couper des arbres ou des branches, éventuellement, en cas de gêne, s'adresser aux organisateurs.

Chaque pêcheur devra veiller à laisser sa place propre à la fin du concours sous peine de sanctions.

➤ **CONCOURS**

Le sondage peut être effectué dès la prise de place.

Premier signal : amorçage (environ 5mn avant)

Deuxième signal : début du concours 8H30

Troisième signal : fin du concours 11H00

Tout concurrent surpris à pêcher avant le deuxième signal ou après le troisième sera exclu d'office. Il en est de même pour tout pêcheur qui viendrait à tricher de quelque manière que ce soit, ou qui ne respecterait pas le présent règlement.

Le poisson doit impérativement être conservé vivant. A l'issue du concours, il sera pesé sur place, par les commissaires, puis remis à l'eau, sauf les espèces nuisibles.

Les poissons des espèces réglementées (sandre, brochet...) inférieurs à la taille légale seront immédiatement remis à l'eau. Ils ne seront pas comptabilisés.

➤ **CLASSEMENT**

Aux points exclusivement -1 point par gramme -

En cas d'ex aequo, c'est le N° du tirage au sort qui sera pris en considération pour le classement.

➤ **RESPONSABILITE**

La société décline toute responsabilité en cas d'accident survenant aux concurrents, aux spectateurs ainsi qu'en cas de vol ou de dégradation de matériel.

L'inscription au concours vaut acceptation sans réserve du présent règlement.